

Les principaux déterminants

A. LES ARTICLES

	ARTICLE DÉFINI		ARTICLE INDÉFINI		ARTICLE PARTITIF	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Singulier	<i>le, l', au, du</i>	<i>la, l', à la, de la</i>	<i>un</i>	<i>une</i>	<i>du</i>	<i>de la</i>
Pluriel	<i>les, aux, des</i>		<i>des</i>		<i>des</i>	

Les articles précèdent le nom ou le groupe nominal. Ils le déterminent, c'est à dire qu'ils donnent **deux** informations :

1. Le **genre** (masculin ou féminin)
2. Le **nombre** (singulier ou pluriel).

C'est pourquoi on dit que ce sont des déterminants.

A1. LES ARTICLES DÉFINIS ET LES ARTICLES DÉFINIS CONTRACTÉS (avec à et de)

L'article défini prend les formes suivantes : **le, la, les**. Il est contracté en **au, aux, du, des**, dans les cas suivants :

- au masculin singulier devant une consonne ou h aspiré :
 1. à + le = au - à + les = aux
 2. de + le = du - de + les = des
- au masculin ou féminin pluriel, devant une voyelle ou une consonne :

Exemples :

Une quiche **au** ("à le") jambon.

La part **du** ("de le") lion.

La région **aux** (à les) collines verdoyantes.

La chaleur **des** (de les) tropiques.

A2. LES ARTICLES INDÉFINIS

L'article indéfini prend les formes suivantes : **un, une, des**.

Quand je dis **un** chien, je suis moins *précis* qu'en disant **le** chien.

Quelle différence y a-t-il entre un article défini et un article indéfini ?

L'homme est entré par la porte. (On a le sentiment que l'homme en question est déjà connu, qu'il a été déjà désigné auparavant.)

Un homme est entré par la porte. (Là au contraire, on a le sentiment qu'on ne connaît pas cet homme...)

A3. L'ARTICLE PARTITIF

Il s'emploie devant des noms « non comptables ».

J'ai mangé **du** miel. (Le miel ne peut pas se compter comme des billes par exemple.)

REMARQUES

1. **Des**, à la forme négative ou devant un adjectif qualificatif au pluriel placé devant le nom, devient **de** ou **d'** (devant une voyelle).

- Il a **des** chevaux. → Il n'a pas **de** chevaux / Il a **de** beaux chevaux.
- J'ai acheté **des** agneaux au marché. → Je n'ai pas acheté **d'**agneaux au marché.

2. Pour ne pas confondre **des**, article indéfini et **des**, article défini contracté, on peut mettre le nom au singulier. → Si on peut remplacer 'des' par 'un' ou 'une', c'est un article indéfini.
- Il a acheté **des** chaussures neuves. → Il a acheté **une** chaussure neuve. = article indéfini
 - Il est arrivé **des** Etats-Unis hier. → Il est arrivé « **de les** » Etats-Unis hier.

B. LES ADJECTIFS POSSESSIFS

	singulier masculin	singulier féminin	pluriel masc. et fémi.
Un possesseur	mon	ma	mes
	ton	ta	tes
	son	sa	ses
Plusieurs possesseurs	notre		nos
	votre		vos
	leur		leurs

Les adjectifs **possessifs** déterminent le nom (on parle aussi de déterminants **possessifs**). Ce déterminant précise à qui cela appartient, qui **possède** ce dont on parle, qui en a la **possession**.

J'ai un couteau, c'est **mon** couteau.

Tu as des billes, ce sont **tes** billes.

Il a des livres, ce sont **ses** livres.

Elle a des livres, ce sont **ses** livres.

Nous avons des amies, ce sont **nos** amies.

Nous avons une amie, c'est **notre** amie.

Nous avons un ami, c'est **notre** ami.

Ils ont une fille, c'est **leur** fille.

Ils ont des douleurs, ce sont **leurs** douleurs.

C. LES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

	Masculin	Féminin
Singulier	ce, cet	cette
Pluriel	ces	ces

Les déterminants démonstratifs **montrent** ce dont on parle.

Ce chien... On peut s'imaginer le **montrer** du doigt.

Devant un nom (ou un adjectif) masculin qui commence par une voyelle ou un h muet, on utilise **cet**.

Cet enfant a mangé **cet** excellent potage.

L'adjectif démonstratif peut être renforcé par la particule **-ci** ou **-là** pour mieux situer dans l'espace ou dans le temps ce dont on parle.

(-ci= à proximité; -là= plus loin).

Cet arbre-ci (c'est celui qui est le plus près de moi), cet arbre-là (c'est celui qui est le plus loin de moi).